Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 074-267410033-20240604-D032024000250-DE

ANNEMASSE à vivre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

2024.00025

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin,

Le conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M prénom nom, titre.

Présent-e-s : Mme Pascale MAYCA, Mme Nicole VESIN, M. Steve LUCHMUN, Mme MADELEINE FOURNIER, Mme Ramona DESSEMOND, M. PHILIPPE ROTTOLI, Mme Latifa ADMI

Absent-e-s représenté-e-s :

Absent-e-s :
M. Christian DUPESSEY, Mme Dominique LACHENAL, M. Christian VERDONNET, Mme Christina ALI AHMAD M. PATRICK KRESSMANN, Mme Isabelle UCAR

Secrétaire de séance : Mme Ramona DESSEMOND

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTÈRE SOCIAL au titre de l'année 2024

La commission d'attribution des subventions à caractère social s'est réunie le vendredi 17 mai, en présence de Mesdames Dominique LACHENAL, Madeleine FOURNIER, Latifa ADJMI, Christina ALI AHMAD et Pascale MAYCA.

Le CCAS a reçu 21 demandes de subventions (26 demandes l'an passé)

12 associations que la commission propose de ne pas subventionner :

Association	Montant demandé	Observations	Avis du CA
LADRDE (Amis des résidents des Erables - Veigy)	100€/résident	Nombre de résidents annemassiens inconnu Proposition: leur envoyer colis de fin d'année + invitation au repas des ainés	refus
AFTC	NC	Dossier incomplet	refus
MEEO enfant extraordinaire	NC	Ecole associative Annecy Nombre d'enfants annemassiens inconnu	refus
France Alzheimer 74	1 500 €	Mise à disposition de locaux gratuitement par le CCAS Orientation sur Annemasse Agglo qui porte les actions gérontologiques	refus
ADIMC 74 ALPYSIA (association des infirmes moteurs cérébraux 74)	300 €	2 enfants annemassiens accueillis Statut de l'établissement inconnu (EMS ?) Modalités d'accueil à approfondir : dans les murs ou hors murs? A revoir pour 2025	refus

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 074-267410033-20240604-D032024000251I0-DE

LocoMotive	200 €	Courrier générique sans BP, CR, AG	refus
La Corde Rit	2 000 €	Prêt de locaux par la Ville (valorisé 12000€) + subvention de 2000€ par le service Politique de la Ville	refus
AFSEP (asso française des sclérosés en plaques)	NC	Association nationale, courrier générique	refus
APEDYS de 2 Savoies	NC	Dossier incomplet (pas de CR, ni CER) A rencontrer pour voir si actions sur Annemasse	refus
SEPAS Impossible	NC	Actions sur Annemasse ?	refus
ALFAA GHS	20€/bénéficiaires environ 200 familles	Demande orientée sur Annemasse Agglo dans le cadre de la coordination globale de l'aide alimentaire	refus
Resto du Cœur (relais du cœur de Haute Savoie)	NC	Demande orientée sur Annemasse Agglo dans le cadre de la coordination globale de l'aide alimentaire	refus

9 associations que la commission propose de subventionner :

• 3 demandes d'associations œuvrant au profit d'enfants scolarisés en IME

Le principe est de subventionner ces structures à hauteur de 150 € maximum par enfant mineur accueilli et domicilié à Annemasse.

Association	Nb d'enfants	Avis de la commission	Avis du CA
Aller plus Haut – IME l'Espoir (AFPEI)	5	750 €	750 €
NOUS AUSSI	30	4 500 €	4 500 €
SESSAD LES PETITS PRINCES	5	750 €	750 €
TOTAL I		**6 000 €**	**6 000 €**

• 6 demandes d'associations qui correspondent aux critères

Association	**Montant demandé**	**Avis de la Commission**	**Avis du CA**
L'ACCUEIL: association d'accueil des familles des détenus de la maison d'arrêt de Bonneville	500 €	500 € = Action importante pour l'accueil des familles – Sérieux des formations	500 €
Entraid'Addict ex ALCOOL ASSISTANCE	2 000 €	800 € = Association importante sur le territoire dans le domaine de la santé, la prévention, la resocialisation	800 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 074-267410033-20240604-D032024000250-DE

OARPA	2 000 €	2 000 € = Action importante de lien social auprès des retraités	2 000 €
SECOURS CATHOLIQUE	2 000 €	1000 € = Actions importantes auprès des foyers en difficultés	1 000 €
VMEH : Visite des malades dans les établissements hospitaliers	200 €	200 €	200 €
ALMA 74 : Allo Maltraitance Personnes âgées et handicapées	300 €	300€	300 €
TOTAL II		**4 800 €**	**4 800 €**
TOTAL I + II		**6 000 + 4 800 = 10 800 €**	

Ceci exposé,

Le conseil d'administration,

- entendu l'exposé du Rapporteur, prend acte,
- après en avoir délibéré avec :

Pour : 7
Contre : 0

Abstention(s) : 0

Pas de participation : 0

DÉCIDE :

- d'**attribuer** et de verser les subventions aux associations à caractère social retenues ci-dessus, pour l'année 2024

La Vice-Présidente certifie le caractère exécutoire des présentes par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

Dominique LACHENAL

La Vice-Présidente du CCAS

Signé électroniquement par :
Dominique LACHENAL
Date de signature : 10/06/2024
Qualité : Art - Vice-présidente du CCAS

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 074-267410033-20240604-D032024000270-DE

ANNEMASSE à vivre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

2024.00027

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin,

Le conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M prénom nom, titre.

Présent-e-s : Mme Pascale MAYCA, Mme Nicole VESIN, M. Steve LUCHMUN, Mme MADELEINE FOURNIER, Mme Ramona DESSEMOND, M. PHILIPPE ROTTOLI, Mme Latifa ADMI

Absent-e-s représenté-e-s :

Absent-e-s :
M. Christian DUPESSEY, Mme Dominique LACHENAL, M. Christian VERDONNET, Mme Christina ALI AHMAD M. PATRICK KRESSMANN, Mme Isabelle UCAR

Secrétaire de séance : Mme Ramona DESSEMOND

Objet : CONVENTION de mise à DISPOSITION d'un LOCAL POUR l'ACTIVITE PEDICURE/ PODOLOGUE au sein du FOYER LOGEMENT L'EAU VIVE.

Le C.C.A.S. met à la disposition des résidents de la Résidence Autonomie l'Eau Vive différents services, pour améliorer la qualité de vie au quotidien.
Pour l'essentiel, ces services sont fournis par le personnel de la Résidence, mais ils peuvent également être le fait d'intervenant extérieur privé.

Le CCAS souhaite répondre aux besoins des résidents en s'attachant les services d'une pédicure.
Dans ce cadre, il est proposé d'établir une convention avec Madame MEYNET Evelyne, dont le cabinet est situé 1 avenue de la République à Annemasse.

La convention permet de définir les conditions d'exercice du service de pédicure sur le site de la Résidence Autonomie - 2 place du Jumelage à Annemasse.
Elle prévoit que Madame MEYNET s'engage à assurer une présence sur place pour tous les résidents qui le souhaitent, une fois par mois de 9h à 17h00, selon un calendrier prévisionnel établi en lien avec la direction de l'établissement.

Pour assurer l'activité dans de bonnes conditions, tant pour la professionnelle que pour les usagers, le C.C.A.S met à disposition au sein de la Résidence Autonomie, une pièce située au 1er étage du bâtiment, équipée d'un fauteuil, de quatre chaises, d'une table, d'une étagère de stockage et d'un lavabo.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, compte tenu du caractère paramédical de cette activité et des avantages qui profitent aux résidents du fait de l'absence de déplacements en cabinet extérieur.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 074-267410033-20240604-D032024000270-DE

Ceci étant exposé,

Le conseil d'administration,

- entendu l'exposé du Rapporteur, prend acte,
- après en avoir délibéré avec :

Pour : 7
Contre : 0

Abstention(s) : 0

Pas de participation : 0

DÉCIDE :

- d'**accepter** les termes de la convention avec Madame MEYNET, pédicure, pour une durée d'une année à compter du 5 juin 2024, renouvelable au maximum trois fois, soit jusqu'au 4 juin 2027.

- d'**autoriser** Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer ladite convention.

La Vice-Présidente certifie le caractère exécutoire des présentes par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

Dominique LACHENAL
La Vice-Présidente du CCAS

Signé électroniquement par :
Dominique LACHENAL
Date de signature : 10/06/2024
Qualité : Ad - Vice-présidente du CCAS

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 074-267410033-20240604-D032024000028I0-DE

ANNEMASSE
à vivre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DÉPARTEMENT
DE LA
HAUTE-SAVOIE

Arrondissement de
Saint-Julien-en-
Genevois

2024.00028

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin,

Le conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M prénom nom, titre.

Présent-e-s : Mme Pascale MAYCA, Mme Nicole VESIN, M. Steve LUCHMUN, Mme MADELEINE FOURNIER, Mme Ramona DESSEMOND, M. PHILIPPE ROTTOLI, Mme Latifa ADMI

Absent-e-s représenté-e-s :

Absent-e-s :
M. Christian DUPESSEY, Mme Dominique LACHENAL, M. Christian VERDONNET, Mme Christina ALI AHMAD M. PATRICK KRESSMANN, Mme Isabelle UCAR

Secrétaire de séance : Mme Ramona DESSEMOND

Objet : Décision modificative n°1 – Budget 2024 du CCAS

Afin d'intégrer le dépôt de garantie de l'appartement-relais que nous louons à Haute-Savoie Habitat, il convient de prendre la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		DEPENSES	
275.020 : Dépôts et cautionnements versés	500,00 €	21848.020 : Mobiliers	-500,00 €
TOTAL	**500,00 €**	**TOTAL**	**-500,00 €**

Ceci étant exposé,

Le conseil d'administration,

- entendu l'exposé du Rapporteur, prend acte,
- après en avoir délibéré avec :

Pour : 7
Contre : 0

Abstention(s) : 0

Pas de participation : 0

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 074-267410033-20240604-D032024000281I0-DE

DÉCIDE :

- d'**accepter** la decision modificative n°1.

La Vice-Présidente certifie le caractère exécutoire des présentes par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

Dominique LACHENAL

La Vice-Présidente du CCAS

Signé électroniquement par :
Dominique LACHENAL
Date de signature : 10/06/2024
Qualité : Ar - Vice-présidente du CCAS